

## DOCUMENT D'ACCEPTATION PREALABLE. VERSION N°2

 Admission des matériaux inertes conformément à l'A.M. du 12/12/2014  
 (DAP à retourner pour validation au minimum 48h ouvrées avant le début du dépôt des matériaux)

### CADRE RESERVE A L'EXPLOITANT DU SITE

N° de DAP :	.....
Date :	...../...../.....
Validité (1 an maxi) :	...../...../.....

### 1 - IDENTIFICATION PRODUCTEUR DU DECHET

Raison sociale	
Nom du producteur	
Email	
Adresse complète	
Code postal /ville	
Téléphone	
N° SIRET	

### 2 - IDENTIFICATION PORTEUR DU DECHET (CLIENT SABLIÈRES DES PYRÉNÉES)

Raison sociale	
Nom du porteur	
Email	
Adresse complète	
Code postal /ville	
Téléphone	
N° SIRET	

### 3 - IDENTIFICATION ET SPECIFICATION DU CHANTIER

Adresse complète du chantier : ..... .....	<input type="checkbox"/> chantier sous-voierie publique	Parcelles concernées : Commune : ..... Section : ..... N° .....
Nom du responsable du chantier : .....		Téléphone : .....
Type de chantier	<input type="checkbox"/> bâtiment <input type="checkbox"/> Hors-bâtiment (justificatif REP)	
Ce site est-il référencé sur le site internet CASIAS, SIS ou BASOL ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Vérification Sablières des Pyrénées ( )
Ces matériaux font-ils l'objet d'une présomption de pollution ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Ce chantier a-t-il fait l'objet d'analyse(s) des sols ?	<input type="checkbox"/> Oui (A fournir) <input type="checkbox"/> Non	
Identifiant CASIAS, SIS ou BASOL : .....		
Date première livraison : ...../...../.....	Durée prévue du chantier : .....	Tonnage total estimé : .....t Tonnage journalier moyen prévu : .....t

### 4 - TRANSPORTS (SI DIFFERENT DU PRODUCTEUR OU PORTEUR)

	Transporteur 1	Transporteur 2	Transporteur 3
Raison sociale			
Nom			
Adresse			
Code postal et ville			
N° SIRET			
Type de transport	<input type="checkbox"/> camion benne <input type="checkbox"/> autre : .....		

### 5 - IDENTIFICATION DES MATERIAUX EN FONCTION DE LEUR NATURE

Nom usuel	<input type="checkbox"/> Bétons	<input type="checkbox"/> Briques	<input type="checkbox"/> Tuiles et céramiques	<input type="checkbox"/> Mélange de bétons, briques, tuiles et céramiques	<input type="checkbox"/> Mélange bitumineux (sans goudron) Analyses HAP + amiante obligatoires, à fournir avant réception, par producteur ou porteur du déchet	<input type="checkbox"/> Terres et cailloux	<input type="checkbox"/> Terres pierres provenant de parc et jardins	<input type="checkbox"/> Autres
Code	17 01 01	17 01 02	17 01 03	17 01 07	17 03 02	17 05 04	20 02 02	.....
Tonnage Estimatif	.....t	.....t	.....t	.....t	.....t	.....t	.....t	.....t
Conditionnement déchets	<input type="checkbox"/> vrac pelletable <input type="checkbox"/> autre : .....							

### SITE DE TRANSIT SOUHAITE

code traitement : R5 (recyclage)

 HORGUES  
 Chemin du Mansas  
 65310 HORGUES  
 Récépissés : 20/07/2007 et 07/05/2014  
 Rubriques ICPE n°2515 / 2517

 CHIS  
 4, Cami de la Barta  
 65800 CHIS  
 Arrêté Préfectoral du 04/06/2024  
 Rubriques ICPE n°2515 / 2517

### SITE DE STOCKAGE SOUHAITE

code traitement : D1 (dépôt sur ou dans le sol)

 HORGUES  
 Chemin du Mansas  
 65310 HORGUES  
 Arrêté du 07/09/2010  
 Rubrique ICPE n° 2760-3

code traitement : R5 (revalorisation en carrières)

 CHIS  
 4, Cami de la Barta  
 65800 CHIS  
 Arrêté Préfectoral du 04/06/2024  
 Rubriques ICPE n°2510

### 6 - ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR OU PORTEUR DU DECHET

Le client s'engage à :

**Contrôler régulièrement** le caractère inerte des matériaux apportés au sens de l'Arrêté Ministériel du 12/12/2014,  
**Porter à notre connaissance tout changement** qui interviendrait sur les matériaux et qui modifierait les caractéristiques susmentionnées,  
 Assurer le transport des matériaux dans le respect des réglementations en vigueur, notamment le code de la route (interdiction des surcharges et port des EPI par les chauffeurs).  
**!! Il est interdit de procéder à une dilution** ou à un mélange des déchets avec d'autres déchets ou produits afin de satisfaire aux critères d'admission « Art 4 de l'AM du 12/12/14 »  
 Nous nous réservons le droit de demander des tests complémentaires en fonction de l'importance du chantier ainsi que de pratiquer des **contrôles inopinés** sur les chargements.  
 Si une **présomption** de pollution ou de caractère non-inertes des matériaux se présentent au cours des apports sur nos sites, le client producteur ou porteur du matériaux s'engage à réaliser de nouvelles analyses (Essai de lixiviation, études de sols,...) visant à caractériser les matériaux, à en fournir les résultats et à reprendre les matériaux non-conformes dans un délai maximum de **10 jours ouvrés** en cas de non-conformité relevée.

### CADRE RESERVE AU CLIENT PRODUCTEUR OU PORTEUR DU DECHET

 Date de la demande : ...../...../.....  
 Nom du demandeur .....  
**Dûment habilité, certifié que les renseignements susmentionnés sont exacts.**

Signature et cachet de la société

### CADRE RESERVE A L'EXPLOITANT DU SITE

Ecominero : Adhérent n° 404

 Date de traitement : ...../...../.....  Accepté  Refusé  
 Motif du refus : .....  
 Nom du décisionnaire : .....

Signature et cachet de la société